



Journal irrégulomadaire de la section CFDT Neopost NISA/NTSA Bagneux

N°2 - avril 2018

« Les gens normaux devraient remercier ceux qu'ils considèrent comme anormaux, car se sont ceux qui prennent le risque de faire dévier les choses dans une direction nouvelle qui profitera plus tard à ceux qui sont trop couards pour les expérimenter. » Frank Zappa, Musicien étasunien.

## NAO Neopost : il n'y a rien à négocier !

Comme l'on pouvait s'y attendre les NAO 2018 (Négociations annuelles obligatoires) n'ont été qu'une parodie de négociation, une petite pièce de théâtre ridicule dans laquelle les salariés, faute d'un rapport de force équilibré, n'ont pu faire que de la figuration.

Le délégué syndical CFDT Bagneux a refusé de participer à ces négociations, le cadre étant contraire à celui du code du travail (CT L2232-17).

**Égalité des rémunérations Femme/Homme** : la direction a enfin fournie des données salariales par coefficient pour les cadres, réclamées par la CFDT depuis de nombreuses années. On observe de grandes différences dans les salaires maxi des coefficients 125 (35%) et 135 (28,5%) en défaveur des femmes. Les différences de postes occupés et l'échelonnement uniquement par ancienneté de la grille conventionnelle de la métallurgie expliqueraient ces différences. Vraiment ?

La direction nous a longtemps certifié l'absence d'injustices salariales dans ce domaine, mais elle ne fournit aucune donnée vérifiant ses dires. Nous sommes priés de la croire sur parole. Nous continuerons malgré tout à douter que Neopost se comporte mieux que les autres entreprises : Les écarts de salaires restent l'un des gros points noirs en France avec un taux d'écart salarial inexplicable de 9 % à poste et âge équivalents entre hommes et femmes (rapport du Forum économique mondial).

**Transparence ?** Bien que le cabinet d'expertise SOXIA, mandaté par le CCE (Comité centrale d'entreprise) soit tenu au secret, la direction ne lui a pas fourni les données concernant les 31 revenus les plus élevés. Ces rémunérations seraient-elles à ce point obscènes ?

POPULATION	ENVELOPPE	Augmentation Générale (AG)	Augmentation Individuelle (AI)
Mensuels 170 et +	1,5%	0,7% ou 12€ minimum	0,8% ou 9€ minimum
Cadres	1,5%	NON	0 % ou 0,5 % et plus

L'enveloppe est supérieure à l'inflation (IPC 2017 Insee 1%) de 0,5 %, valeur en retrait par rapport aux années précédentes.

**Pour échanger, réunion ce jour 16h00  
à la cafétéria (RdC)**

## Accord astreinte (négociations 2017)

Les négociations se sont déroulées dans un groupe de travail décrété par la direction, permettant ainsi l'éviction du délégué syndical CFDT Bagneux, jugé sans doute insuffisamment complaisant. La section CFDT a travaillé avec les salariés concernés pour construire en ensemble de propositions, tandis que le représentant syndical au CCE a obtenu une révision à la hausse du montant des primes.

Exemples de proposition CFDT : Des astreintes sur la base du volontariat uniquement. La direction a reculé en reprenant la formulation de l'ancien accord, formulation qui ne semble pas contraindre le salarié à assurer des astreintes contre son gré, s'il juge, par exemple, que les compensations n'en valent pas la peine.

Clarification de la limite entre astreinte et travail dans le cas de la scrutation de courrier électronique. Pas obtenue, mais négociation à venir dans le cadre du droit à la déconnexion.

### Indemnité kilométrique vélo : rien !

La direction se borne à dire qu'elle respecte la législation, qui n'impose précisément **rien**. En ce qui concerne le respect de la loi, la direction devra corriger la **politique groupe de déplacement** afin de respecter la lettre de la convention métallurgie cadre. Pour les récupérations des dépassements d'amplitude horaire de plus de quatre heures lors de voyage professionnel, si le voyage n'a pas été effectué dans une condition de confort suffisante.

### Panneaux d'affichage : posés avant négociation...

ni visibles, ni de taille unique, ni distincts par section syndicale.

### Des négociations sérieuses c'est pour quand ?

Les négociations sont la prérogative des syndicats, pourtant, chez Neopost, elles se déroulent dans le cadre du CCE, ou bien dans des groupes de travail excluant notre syndicat, le Symetal.

**Ce sont des délégations de négociation composés de tous les délégués syndicaux et d'autant de salariés choisis par les OS (Organisations syndicales) qui doivent négocier (CT L2232-17).**

**Pour s'organiser, réunion ce jour 16h00  
à la cafétéria (RdC)**